



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
Départementale  
des Territoires (DDT)

**Service Environnement, Eau, Forêts**

Affaire suivie par :

ROSAY Sophie

Tél. : 0479717283

Mél : sophie.rosay@savoie.gouv.fr

Chambéry, le 22 juin 2023

Le préfet

à

Monsieur le président d'agglomération  
Grand Lac – Service des Eaux  
1500 Boulevard Lepic  
73100 AIX LES BAINS

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **traversée du Nant de Gorsy pour le passage de canalisations d'eaux usées à Entrelacs**

**Accord sur dossier de déclaration**

Réf. : 73-2023-0100019088

**COURRIER ENVOYE UNIQUEMENT PAR VOIE DEMATERIALISEE**

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement du code de l'environnement concernant l'opération suivante :

traversée du Nant de Gorsy pour le passage de canalisations d'eaux usées à Entrelacs ,

j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire d'opposition. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Direction Départementale des Territoires (DDT)  
L'Adret – 1 rue des Cévennes – BP 1106  
73011 CHAMBÉRY Cedex  
Tél : 04 79 71 73 73  
Mél : ddt@savoie.gouv.fr  
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la (ou des) commune(s) concernées pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Savoie durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement.

Pour le préfet et par délégation  
Le responsable de l'unité Aménagement des  
Milieux Aquatiques

Olivier BARDOU